

ments, autorisant l'émission de tel chèque, avec montant, date et but pour lequel la Société retire du Département ses fonds ou partie d'iceux. 3° De faire signer les chèques pour qu'ils soient valables par le Président, le Secrétaire et le Collecteur-Trésorier, en assemblée. 4° De joindre à chaque chèque une copie de la résolution ordonnant l'émission du chèque avec la première et la dernière publication de la dite résolution par le journal local.

Dans le but d'aider au développement de ces associations, le Gouvernement pourrait peut-être payer un taux d'intérêt de 5½ p. c. ; attendu que ces dépôts, bien qu'à demande ou à peu près, seraient de fait permanents et ne tendraient qu'à augmenter.—Nous sommes convaincus que le Gouvernement serait, sous peu, le protecteur de quelques cents mille piastres et ferait naître pour l'avantage de l'ouvrier une plus grande confiance en ces sortes de sociétés de secours mutuels.

Le département ainsi constitué pourrait publier tous les trois mois un rapport abrégé des diverses transactions opérées par chaque société. Une copie de ces rapports serait adressée au Président, au Secrétaire et au Collecteur-Trésorier de chaque société. Vous concevez les renseignements utiles, les recherches fructueuses et portant les réformes judicieuses qui pourraient être accomplies par ce moyen.

Enfin, monsieur le Ministre, je vous sou mets toute chose, avec l'espoir que votre décision sera conforme à l'attachement et au dévouement voués à notre belle Société St-Joseph.

Je demeure, monsieur le Ministre, avec une grande considération votre très humble et très obéissant serviteur,

B. O. BÉLAND,

Président,

U. S.-J.

Achetez vos poêles de cuisine chez L. G. Bédard.

Achetez vos charrues chez L. G. Bédard.

Achetez vos moulins à faucher, moissonneuses et semeuses chez L. G. Bédard, rue St-François, St-Hyacinthe.

DES CAUSES

Qui empêchent l'ouvrier d'améliorer sa position.

I. DISSIPATION—INCONDUITE.

DANGERS DE LA DISSIPATION ET DE L'INTEMPÉRANCE.

Examinons d'abord comment tant d'ouvriers gâtent leur existence, remontons à la source de leurs écarts et de leur misère, et nous reconnaitrons que le plus dangereux ennemi de leur bonheur, c'est cette propension à négliger le travail pour le plaisir, qui, lorsqu'elle dégénère en habitude, produit presque toujours ce qu'on appelle l'inconduite.

Céder à cette propension, c'est abjurer la dignité d'homme, c'est se condamner à des maux quelquefois sans remède.

On ne mérite le nom d'homme que lorsque l'on subordonne constamment ses passions, ses désirs, ses fantaisies à l'empire de la raison, et l'on n'est heureux que lorsqu'on s'est fait de cette subordination une habitude qui ne coûte plus d'efforts.

La passion doit toujours obéir, la raison toujours commander.

Mais si la passion commande, si la raison cède, il n'y a plus pour l'homme ni raison ni bonheur.

Ce qui, dans l'ouvrier, caractérise particulièrement l'inconduite, c'est l'habitude de l'intempérance.

Malheureusement il est facile de contracter cette habitude dans la jeunesse, parce que avant le mariage l'ouvrier, dans la force de l'âge et du talent, reçoit un salaire hors de proportion avec ses besoins, et peut aisément consacrer au plaisir un excédant qui suffirait à un homme marié pour l'entretien de sa famille. Le salaire de ces jeunes gens, aussitôt qu'il est reçu, s'écoule par mille canaux ; c'est en vain qu'il devient plus considérable, il ne reste aucun résidu ; la dissipation emporte tout ; en même temps elle jette dans l'âme de profondes racines ; il est bien à craindre que plus tard la raison ne parvienne pas à les extirper, et que l'ouvrier ne continue pendant le mariage la vie du jeune homme.

Je ne confonds pas un dérangement momentané avec l'inconduite ; mais, qu'on ne s'y trompe pas, l'un donne bien facilement nais-